

VERS UNE ANNEE NOIRE POUR LES PERSONNES A LA RUE ET MAL-LOGEES ?

Alors que plusieurs départements ont déclenché leurs plans « grand froid » pour faire face aux températures hivernales qui touchent la France, les inquiétudes des associations pour les personnes à la rue et mal-logées restent fortes et nombreuses.

- Des records de demandes non pourvues au 115 sur certains territoires :

Malgré le maintien salué par nos associations, des 197 000 places d'hébergement en fonctionnement et la promesse du Ministre du Logement qu'il n'y ait plus aucun enfant à la rue cet hiver, la situation reste dramatique pour un nombre très important de personnes sans domicile. **Et pour cause, le 5 décembre 2022, 5014 personnes ont appelé le 115 sans obtenir de places d'hébergement. 56 % de ces demandes concernaient des familles, dont 1346 enfants. Mais ces chiffres ne reflètent pas l'intégralité des situations vécues par les personnes.** Pour exemple, en Seine-Saint-Denis, entre 1500 et 2000 appels saturent quotidiennement la plateforme d'appel au 115 sur ce département, et seuls 350 à 500 parviennent à joindre les équipes d'écotants. Avec presque 100 % de demandes non pourvues ces dernières semaines sur ce département, 70 % des personnes se découragent et cessent de recourir à ce numéro d'urgence.¹ Les écotants 115, dont les conditions d'exercice sont de plus en plus difficiles, attendent toujours l'engagement du gouvernement sur le fait d'obtenir la prime Ségur dont ils ont été exclus. Les situations de sous-effectif dans les équipes s'amplifient. Pleinement engagés dans la politique du logement d'abord, nous ne pouvons que constater que celle-ci ne permet pas aujourd'hui de répondre aux besoins importants qui s'expriment en urgence faute d'ambition de construction de logements sociaux adaptés et d'engagement pluriannuel.

- Une remise en cause de l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence :

C'est dans ce contexte déjà très tendu, et alors que plus de 600 personnes meurent à la rue² chaque année, que le secteur associatif déplore un risque de recul du droit à l'hébergement et au logement. En effet, dans un texte du 17 novembre 2022 relatif à l'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF), le ministre de l'intérieur a notamment demandé aux préfets de suspendre la prise en charge des personnes concernées dans l'hébergement d'urgence et le logement social. **Aucune condition de régularité de séjour, et a fortiori d'absence d'OQTF, n'est pourtant établie par la loi pour permettre l'accès ou le maintien dans un hébergement d'urgence, ni pour procéder à une rupture de bail.** Ces instructions créent des situations de non-recours pour les publics mettant gravement en danger leur

¹ Une étude réalisée en juin 2022 par Interlogement 93 (SIAO de Seine-Saint-Denis) auprès de plusieurs accueils de jour en Seine-Saint-Denis révèle que 70% des personnes ayant dormi à la rue n'avait pas contacté le 115, 85% pour les hommes seuls.

² Au moins 623 personnes sans domicile sont mortes des conséquences de la rue en 2021, à 48,5 ans en moyenne, selon le Collectif les morts de la rue.

santé et sécurité. Elles entraînent une fragilisation des structures associatives et des travailleurs sociaux en première ligne face à ces situations de détresse.

- Le vote à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi favorisant les expulsions de logement :

Comme si cela ne suffisait pas, le 2 décembre a été votée en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale une proposition de loi criminalisant les victimes de la crise du logement, qui trouvent refuge dans un bâtiment vide et désaffecté, qui s'installent dans un logement vacant et inutilisé par son propriétaire, ou qui sont confrontées à un impayé de loyer à la suite d'un accident de la vie. En plus d'être en incohérence avec la politique de prévention des expulsions et au plan Logement d'abord mis en place par le gouvernement, l'adoption de cette loi contreproductive pourrait provoquer un engorgement de la justice et un accroissement du nombre d'expulsions locatives. Nos associations demandent instamment au Parlement de ne pas poursuivre sur ce chemin honteux.

- Impact de la crise énergétique sur les plus précaires :

Dans les mois à venir, les conséquences de la hausse des prix de l'énergie conjugués à une inflation croissante viendront également impacter la situation des plus fragiles et de ceux qui les accompagnent. Les centres d'hébergement, les accueils de jour, les résidences sociales, les foyers de jeunes travailleurs, tous sonnent l'alarme face aux moyens insuffisants à leur disposition pour continuer à assurer leurs missions. En effet, leur modèle économique ne leur permet pas d'absorber la hausse des factures d'énergie, même après l'application des boucliers tarifaires. Pour les acteurs du logement social, l'inquiétude est double : la hausse des charges locatives liée à la crise de l'énergie va rendre encore plus difficile l'accès au logement social des ménages précaires jugés insolvables, et les locataires en place risquent de devoir faire des arbitrages impossibles sur leur budget quotidien, au risque de se retrouver en situation d'impayés.³ Cette menace pèse également sur les ménages précaires logés dans le parc privé, qui en l'absence d'aides structurelles à la hauteur des besoins ne pourront pas faire face à la hausse programmée de 15 % des prix du gaz et de l'électricité en janvier et février 2023.

Alors qu'un Conseil National de la Refondation consacré au logement est lancé depuis quelques semaines, le Collectif des Associations Unies demande au gouvernement la mise en place d'actions cohérentes, concrètes et structurelles pour éviter la bombe sociale qui nous attend.

CONTACTS PRESSE :

Angèle Roblot, Chargée de relations médias à la Fondation Abbé Pierre, aroblot@fondation-abbe-pierre.fr / 06 23 25 93 79

Charlotte Abello, Chargée de communication à la Fédération des acteurs de la solidarité : charlotte.abello@federationsolidarite.org / 06 17 80 03 52

³ [Communiqué de presse](#), « Hausse des coûts de l'énergie et logement/hébergement des plus modestes : tout un secteur de la solidarité en fragilité », 12 décembre 2022, USH, UNAF0, UNAHJ, FAS.